



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Privas, le 22 septembre 2016

Service Environnement  
Pôle Eau

**Monsieur le Maire**  
**Le Village**  
**07380 LA SOUCHE**

Affaire suivie par :  
Jean-Marc HAON  
Tél : 04 75 66 70 24  
[jean-marc.haon@ardeche.gouv.fr](mailto:jean-marc.haon@ardeche.gouv.fr)

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité mon avis sur le zonage d'assainissement de votre commune.

Le document que vous m'avez fait parvenir (Bureau d'étude RCI – Aubenas – juin 2016) consiste à définir un nouveau zonage d'assainissement compte tenu de l'évolution des choix de la commune depuis la réalisation du schéma général d'assainissement en 2005. Le zonage défini en 2005 n'avait d'ailleurs pas fait l'objet d'une enquête publique comme prévu dans la réglementation.

Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone en fonction des réalités et des contraintes rencontrées, mais aussi de la politique en la matière choisie librement par chaque commune. Il est donc avant tout de la compétence de la commune.

Selon les informations que vous m'avez communiqué par téléphone, l'enquête publique devrait avoir lieu entre le 3 octobre et le 3 novembre 2016. Le rapport du commissaire enquêteur devrait vous être envoyé dans le mois suivant et le conseil municipal devrait délibérer avant fin décembre.

La note technique et le zonage qui sont présentés, sont cohérents par rapport aux difficultés que la commune rencontre au niveau du bourg en matière d'assainissement et qui sont à l'origine de nuisances diverses, de risques sanitaires et de non-conformités vis-à-vis de la réglementation sur l'assainissement non collectif. Ils sont également cohérents par rapport au dossier que vous avez déposé en juin 2015 au titre de la loi sur l'eau et qui a été validé par l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques du 3 septembre 2015.

Je suis donc favorable au dossier de zonage que vous m'avez communiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires

Le Responsable du Pôle Eau

Nathalie LANDAU